

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-158 DU 26 FEVRIER 2014

portant approbation du budget prévisionnel,
exercice 2014, du Centre de Promotion des
Investissements (CPI).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-544 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 98-298 du 20 juillet 1998, portant création du Centre de Promotion des Investissements et approbation de ses statuts et le décret n° 2000-338 du 14 juillet 2000 qui l'a modifié ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Promotion des Investissements en sa session du 09 octobre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014, 

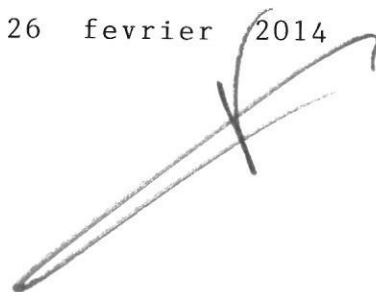
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, du Centre de Promotion des Investissements (CPI), tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 février 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



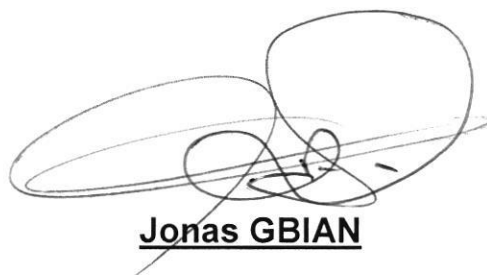
Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique
et de la Prospective,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marcel Alain de SOUZA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MDAEP 04 MEF 04 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
CPI 2 JORB 1.-

